



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt- six le quatorze avril à 19H02, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Etaient présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M.ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M.BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M.BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny , Mme CHEINEY Martine, Mme DANIEL Marjorie, M.DUBAL Pascal, M. OREAL Ylan, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia,, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, M. RALLIERE Yves, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent.

Etaient représentés : Mme PEREIRO DOS REIS a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme CORRADINA Isabelle a donné pouvoir à M. BERNARD
Mme COLIN Nathalie a donné pouvoir à Mme RIBREAU-STABILE
M. ZAFIRELIS a donné pouvoir à M. BRIERE

Etaient excusés : Mme DA SILVA Eunice, M LADJICI Gamal.

Christophe COULOUMY, le Maire, annonce la démission de Madame Nathalie BELAZZOUG, nous accueillons Monsieur OREAL Ylan.

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 26 février et 20 mars ont été approuvés à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES

- 1) Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 membres le conseil d'administration d'action sociale
- 2) Désignation des membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

5 sièges pour la majorité
Martine CHEINEY
Patricia BOIVENT BOUCHEZ
Jean-Marc BERNARD
Sophie RIBREAU STABILE
Joël BIGOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les membres du conseil d'administration d'action sociale

- 3) Désignation des membres au sein de la commission Communale d'appel d'offres
Le conseil municipal approuve la désignation des 10 membres à l'unanimité :

Membres titulaires

Joël BIGOT
Nathalie COLIN
Philippe BOUSQUET
Fabrice PIOCELLE-CORNILLION
Pascal DUBAL

Membres suppléants

Olivier MANGIN
Laurent THAUVIN
Gilles PERROT
Martine CHEINEY
Yves RALLIERE

- 4) Désignation des déléguées dans les syndicats intercommunaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des membres au sein des syndicats suivants :

Syndicat Intercommunal pour la Petite Enfance (SIPE)

- 3 membres titulaires : Christophe COULOUMY, Audrey SANTIN, Christelle PEREIRA DOS REIS
- 2 membres suppléants : Olivier MANGIN, Patricia BOUCHEZ

Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton (SIBRAV)

- 2 membres titulaires : Philippe BOUSQUET, Gilles PERROT
- 2 membres suppléants : Fabrice PIOCELLE-CORNILLION, Christophe COULOUMY

Syndicat Intercommunal pour la Construction, l'Entretien et le Fonctionnement du collège de brie (SICEF)

- 2 membres titulaires : Gamal LADJICI, Christelle PEREIRA DOS REIS
- 2 membres suppléants : Audrey SANTIN, Joël BIGOT

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien du rû du Réveillon (SIAR)

- 2 membres titulaires : Philippe BOUSQUET, Isabelle CORRADINA
- 2 membres suppléants : Jean-Marc BERNARD, Sophie RIBREAU STABILE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SyAGE)

- 2 membres titulaires : Jean-Marc BERNARD, Philippe BOUSQUET
- 2 membres suppléants : Laurent THAUVIN, Frédéric ARGENTO

Syndicat Intercommunal de fonctionnement et d'entretien du CES de Lésigny (CES)

- 2 membres titulaires : Christelle PEREIRA DOS REIS, Lia NEVEU
- 2 membres suppléants : Audrey SANTIN, Gamal LADJICI

Syndicat Intercommunal des Eaux de Santeny-SERVON (SIESS)

- 2 membres titulaires : Joël BIGOT, Gilles PERROT
- 2 membres suppléants : Philippe BOUSQUET, Christophe COULOUMY
-

Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses (SICR)

- 2 membres titulaires : Christophe COULOUMY, Olivier MANGIN
- 2 membres suppléants : Lia NEVEU, Patricia BOIVENT-BOUCHEZ

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

- 1 membre titulaire : Fabrice PIOCELLE-CORNILLION
- 1 membre suppléant : Gilles PERROT

La caisse des Ecoles :

- 5 membres titulaires : Christelle PEREIRA DOS REIS, Christophe COULOUMY, Lia NEVEU, Olivier MANGIN

Association de l'Arc Boisé (association, vote ultérieur)

- 1 membre titulaire : Jean-Marc BERNARD
- 1 membre suppléant : Olivier MANGIN

5) Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense

Le conseil municipal approuve à l'unanimité Monsieur ARGENTO Frédéric comme délégué aux questions de défense

6) Désignation d'un délégué au comité National d'Action Sociale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité Madame RIBREAU STABILE Sophie comme délégué au comité National d'Action Sociale

7) Délégation du Conseil municipal au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de prendre des décisions en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8) Fixation des indemnités des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à effet du 1er avril 2026, le montant des indemnités conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités locales et selon l'indice brut 1027 de la fonction publique.

II – SECURITE ET PREVENTION

9) Lutte contre les dépôts sauvages

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'une tarification pour l'enlèvement des déchets.

Monsieur Yves RALLIERE demande s'il y a un lien avec la police environnementale de la CCOB.

Il a été répondu qu'il n'y aura pas de double amende, le plus rapide verbalise.

10) Vidéo verbalisation :

Le conseil municipal, à l'unanimité, instaure la vidéo verbalisation.

Monsieur Pascal DUBAL suggère de prendre un arrêté pour les rodéos urbains sur la piste cyclable chemin de Surgé, ce week-end il y a eu 6 véhicules.

Il est préconisé de vérifier l'arrêté et de mettre un panneau « interdiction sauf engins agricoles et quad agricoles »

11) Convention avec le département

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention avec le département pour la mise en œuvre du dispositif de pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages

III– FINANCES :

12) Groupements de commandes :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention constitutive d'un groupement de commande.

Monsieur Yves RALLIERE demande si c'est une nouvelle compétence. C'est la même convention que celle de 2020, délibération n°68/20

IV – SCOLAIRE- JEUNESSE :

13) Modification du règlement de l'accueil de Loisirs et de la restauration scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du règlement de l'accueil de Loisirs et de la restauration scolaire.

Il est proposé de revoir complètement le règlement afin d'être en adéquation avec les parents d'élèves.

Monsieur Yves RALLIERE demande que les attributions des maires adjoints soient dans le prochain magazine.

La désignation des membres des commissions communales se feront au prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture des décisions prises par délégations du conseil municipal :

- Contrat de fournitures et d'acheminement d'électricité
- Contrat pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs
- Contrat de nettoyage d'une partie des locaux communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

A long, flowing handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending in a long horizontal stroke.A circular handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.